

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 24/07/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-97

OBJET : ÉVOLUTION DU DISPOSITIF DE CONTACT-TRACING EN LIEN AVEC LES TRANSPORTS COLLECTIFS (AVION, TRAIN, BUS)

☒ **Pour action**

☒ **Pour information**

Mesdames, Messieurs,

Une évolution de Contact-Covid permet dorénavant aux traceurs de l'Assurance Maladie de **recueillir les informations relatives aux trajets en transports collectifs lorsqu'un cas a voyagé pendant sa durée de contagiosité** (48h avant la date de début des symptômes ou 7 jours avant la date de prélèvement pour les cas asymptomatiques) : **date et horaire du voyage, ville de départ, ville d'arrivée, compagnie, numéro de siège/place, prise de repas ou collation distribuée pendant le trajet, respect du port du masque.**

Cette évolution implique l'arrêt de la transmission systématique de ces signalements pour traitement du niveau N2 au niveau N3 du dispositif de contact-tracing. La transmission au N3 reste néanmoins maintenue pour les situations complexes, notamment en cas de présence simultanée d'au moins trois cas comme indiqué dans le MINSANTE n°2020-99. De plus, d'autres dispositifs locaux peuvent être proposés, notamment en outre-mer, pour les ARS directement en contact avec les compagnies aériennes.

Dorénavant les plateformes de contact-tracing des CPAM (PFCT) transmettront directement ces signalements au centre de crise sanitaire (ccs-pole-contacttracing-csf@sante.gouv.fr) ou à l'ARS IDF pour les vols atterrissant à Paris-Orly et Roissy-CDG ars-idf-covid-ct3-pfr@ars.sante.fr, sans transiter par les ARS, afin que le CCS recueille auprès des compagnies aériennes, ferroviaires ou routières les identités et coordonnées des éventuelles personnes contacts à risque. Les listes de personnes contacts à risque seront, de la même façon, transmises directement du CCS [ou de l'ARS IDF] aux PFCT concernées (les PFCT informent alors l'ensemble des personnes contacts à risque de la conduite à tenir, quelle que soit leur nationalité).

Les demandes d'identification des contacts à risque seront réalisées sur tous les vols, bus ou train pour lesquels une réservation avec placement est exigée, indépendamment du temps de trajet, dès l'instant où un repas a été pris ou une collation distribuée et en fonction du respect des gestes barrières. La notion de durée du trajet disparaît, néanmoins les trajets majoritairement concernés par la réalisation d'un contact-tracing seront toujours les trajets les plus longs.

Les signalements de PFN étrangers concernant des personnes contacts à risque de nationalité française identifiées dans un transport collectif reçus par le CCS seront également désormais transmis directement par le CCS aux PFCT, sans transiter par les ARS.

Ce nouveau circuit de gestion des signalements de contact-tracing en lien avec des transports collectifs sera mis en œuvre **à partir du lundi 26 juillet 2021**. Dans l'attente de sa complète opérationnalisation, **nous vous demandons de bien vouloir**

redistribuer les éventuels messages que vous recevrez ne suivant pas ce circuit aux adresses mentionnées ci-dessus selon les situations.

NB : Ce dispositif ne concerne pas les signalements de cas ou de contacts à risque transfrontaliers qui continuent à suivre les circuits actuels de gestion PFCT/ARS.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Maurice-Pierre Paniel
Directeur Général Adjoint de la Santé

signé

DIFFUSION RESTREINTE